

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2024

Date de la Convocation : 16/01/2024
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 09
Absents : 02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

Présents : BARRAU Milène, BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GRES Laurent, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.
M. FAYRET Jean-Paul a été nommé secrétaire de séance.

1-Projet rénovation salle des fêtes-présentation par Mme Emilie COSTES, architecte et M. Clément GINESTET du bureau d'études EFI

Mme COSTES présente un plan de la salle des fêtes avec le bloc sanitaire extérieur et la limite de propriété. Une extension avec un auvent est prévue pour abriter l'entrée de la salle par la cuisine. Une fenêtre des WC intérieurs sera condamnée et les deux autres conservées.

Le conseil municipal demande que l'auvent soit prolongé jusqu'à l'angle du mur.

Pour l'aménagement intérieur, Mme COSTES propose l'installation d'un bar mobile à ranger contre le mur de la cuisine annexe. Ce bar ferait 3m de long.

Elle présente aussi deux projets différents pour l'aspect esthétique :

- 1^{ère} option avec le pignon en lambris recouvert de deux matériaux de coloris différents et du côté du pignon de la cuisine l'escalier serait apparent.
- 2^o option : lambris recouvert de tasseaux identiques sur toute la hauteur à l'opposée un bardage bois pour recouvrir l'escalier, le bar et les portes.

Le conseil municipal demande un temps de réflexion sur l'option à choisir.

Il préfère que les poutres restent au maximum apparentes pour un meilleur visuel.

2-Approbation procès-verbal réunion du 05/12/2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3-Délibérations :

N° 01 : rénovation salle des fêtes-demande de subventions

Le cabinet d'études EFI et l'architecte de MICARRÉ ont présenté un projet de rénovation de la salle des fêtes dont les coûts sont les suivants :

	Cout projet			
	Travaux	Ingénierie	Aléas	Ensemble
Rénovation énergétique	119 950 €	19 993 €	13 994 €	153 938 €
Rénovation autres	72 350 €	9 767 €	8 212 €	90 329 €
Photovoltaïque	38 500 €	5 198 €	4 370 €	48 067 €
Construction	18 400 €	6 534 €	2 493 €	27 427 €
Total	249 200 €	41 492 €	29 069 €	319 761 €

M. le maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement						
Financeurs	Dispositif	Dépense éligible		Taux sur dépense éligible	Financement	Taux sur ensemble
Etat	DETR (ou autre)	Ensemble hors photovoltaïque	271 694 €	40%	108 678 €	34.0%
		Bonification "rénovation énergétique"	153 938 €	10%	15 394 €	4.8%
Région	Performance énergétique ERP	Rénovation énergétique (hors photovoltaïque)	153 938 €	25%	38 484 €	12.0%
Département	Fonds de soutien aux territoires	Ensemble hors photovoltaïque	271 694 €	25%	67 923 €	21.2%
Autofinancement					89 282 €	27.9%
Total					319 761 €	100.0%

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le projet présenté,
- donne délégation à M. le maire pour solliciter les partenaires financiers pour demander des aides,
- autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

N° 02 : aménagement carrefour RD48/VC4-demande de subvention

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil a décidé d'aménager le carrefour à l'intersection entre la RD48 et la voie communale n°4, route de Loubatières. L'objectif étant de sécuriser la sortie sur la route départementale dont l'accès est trop étroit et la visibilité réduite. L'achat de terrains sera nécessaire pour agrandir le carrefour.

Une étude a été confiée à Aveyron Ingénierie qui a estimé les travaux à 52 000€ HT.

Afin d'aider la commune dans le financement de ce projet, une demande de subvention peut être faite au Conseil Départemental au titre du FAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Demande** au Conseil Départemental une aide financière,
- **Propose** le plan de financement suivant :
Montant des travaux HT : 52 000.00€
Conseil Départemental (50%) : 26 000.00€
Autofinancement : 26 000.00€
- **Donne** tout pouvoir à M. Le Maire pour signer tout document nécessaire à ce dossier.

Délibération : convention lecture publique Ouest Aveyron Communauté

Ce point est annulé par manque d'informations. Il sera vu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Questions diverses :

- **Compte rendu visite du Sous-Préfet** : la commune ainsi que les projets réalisés et à venir lui ont été présenté. Il a ensuite visité la salle des fêtes.
- **Voirie** : les nids de poules seront bouchés par l'employé de la commune de Naussac. Il est prévu cette année de l'élagage et du dérasement de fossés. Les revêtements se feront sur les routes du Mas Viel et du Mas d'Albagnac. La communauté de communes étudie la compétence voirie pour définir les routes intercommunales et celles qui resteront communales. Un bureau d'étude fera un état des lieux de toute la voirie.
- **Passage à niveau des Emboutadous** : réunion prévue le 31/01/2024 avec la SNCF pour le projet de suppression du passage à niveau.
- **Chemins à aliéner** : une enquête publique est nécessaire pour le chemin que souhaite acheter Mme JONQUIERES. Ce sera aussi l'occasion de mettre à jour la voirie pour un virage au Mas d'Albagnac et pour un terrain appartenant à M. FILHOL.
- **Adressage** : certains panneaux sont manquants pour indiquer le nom des voies (Le Pouget, Bouysses, Couderc-Batut...). Ils seront commandés et ajoutés.
- **Réunion SIEDA** : Jean-Paul FAYRET qui a assisté à la dernière réunion du SIEDA fait un bilan du réseau électrique de la commune avec 12Km de ligne moyenne tension et 14 Km de ligne basse tension. L'éclairage public comprend 24 luminaires qui sont tous avec des ampoules à LED pour une consommation de 1 709Kw/an soit un coût annuel de 342€.

Le Maire,
Daniel TEULIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Paul FAYRET



